

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE****Extrait du registre de décisions du Président**

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts de Haute-Saintonge :

- Une convention de partenariat culturel avec ADONF, qui prendra effet dès la signature des deux parties de la dite convention et prendra fin le 2 juillet 2025. La fréquence est de 35 semaines d'interventions suivants le calendrier scolaire. Le tarif horaire de ce partenariat est de 41.20 € à charge de la CDCHS, ce prix tient compte des frais de déplacement.

Fait à Jonzac

Le

16 OCT. 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex